

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAL DE LA VILLE DE BOUILLON**

SEANCE DU 27 MARS 2025.

Présents : MM & Mme

GERARD A., Présidente ;
NEMERY M-J., Bourgmestre ;
ROULEFF D., GOBERT B., DE WACHTER P., SERSON J., Echevins ;
ISTACE F., POCHET A., NOIZET W., MAZIERS P., CACHBACH C., POLET A.,
PENNOY A., PONCELET J., GODART G., PONCIN C., MANANT M., Conseillers ;
MATHIEU J., Directeur Général.

Objet : F. Personnel : Approbation du Rapport d'activité APE – exercice 2024.

Le Conseil communal,

Vu le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement ;

Vu le décret du 10 juin 2021 relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2021 portant exécution du décret du 10 juin 2021 relatif à pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2021 d'octroi d'une subvention annuelle visant à maintenir les emplois dans le cadre du dispositif d'aide à la promotion de l'emploi octroyant à la Ville de Bouillon une subvention annuelle pour une durée indéterminée ;

Attendu que les services doivent établir et remettre, annuellement, un rapport d'exécution en lien avec la nouvelle décision APE ;

Attendu que ce rapport doit être remis avant le 31 mars 2025 ;

Décide, à l'unanimité :

D'approuver le rapport d'activité APE – exercice 2024 de l'Administration communale de Bouillon.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Nemery & Mathieu
Pour extrait conforme :

Le Directeur général ,

La Bourgmestre,